

CHAMBERY-GRAND LAC ECONOMIE

Syndicat mixte

Publié le 04/07/2024

Conseil Syndical

Session du 3 juillet 2024

Le trois juillet deux mille vingt-quatre, le Conseil Syndical de Chambéry-Grand Lac économie s'est réuni sous la présidence de Madame Marie-Pierre MONTORO-SADOUX, Présidente. La séance a été publique.

Etaient présents : Robert AGUETTAZ – Grégory BASIN – Luc BERTHOUD – Florence BOURGEOIS – Philippe DA SILVA LOPES – François FOURCHES – Michel FRUGIER – Thibaut GUIGUE – Florian MAITRE – Yves MERCIER – Marie-Pierre MONTORO-SADOUX – Franck MORAT – Benoît PERROTON – Daniel ROCHAIX – Olivier ROGNARD – Jean-Marc VIAL (suppléant Brigitte TOUGNE-PICAZO) – André VERDU

Excusés : Marie BENEVISE – Aloïs CHASSOT – Lionel DARBON – Rudolph DI GIORGIO – Louis BENJAMIN – Vincent MIGUET – Pascal MITHIEUX – Raphaële MOURIC – Josette REMY – Thierry REPENTIN – Edouard SIMONIAN – Alain THIEFFENAT

Pouvoirs : Nathalie FONTAINE à Luc BERTHOUD -

Nombre de membres en exercice : 30

Nombre de membres présents : 17

Secrétaire de séance : Florence BOURGEOIS

Assistaient également à la séance : Régis DORMOY - Christelle POUZERATTE - Béatrice RUBEAU - Véronique VALLA -

Date de convocation : 27 juin 2024

Délibération N° C24-43

PAE LES SOURCES – CESSIION DE FONCIER A LA SOCIETE LX CAPITAL

Rapport au Conseil Syndical

Yves MERCIER vice-président, rappelle que Chambéry-Grand Lac économie est compétent pour la gestion et l'aménagement du parc d'activités économiques des Sources situé sur les communes de Grésy-sur-Aix et Aix-les-Bains.

En décembre 2019, un AMI (Appel à Manifestation d'Intérêt) a été lancé pour la construction d'un programme comprenant un hôtel, des plateaux tertiaires et des activités de services sur un foncier d'environ 5 783 m² correspondant aux lots 3 et 4 du PAE des Sources.

Le jury a retenu le projet présenté par la société LX CAPITAL, et suivant délibération n° C21-04 du 20 janvier 2021, le conseil syndical de Chambéry-Grand Lac économie a approuvé la cession au profit de la société LX CAPITAL des lots n°3 et 4 pour un prix de 200 € HT/m².

Une promesse de vente a été régularisée avec la société LX CAPITAL le 10 novembre 2022, laquelle prévoyait une faculté de substitution devant faire l'objet d'un agrément par Chambéry-Grand Lac économie.

La société LX CAPITAL a sollicité Chambéry-Grand Lac économie pour user de cette faculté de substitution et substituer dans tous ses droits la SCCV DE LA SOURCE.

Les conditions de la cession telles qu'approuvées aux termes de la délibération n° C21-04 du 20 janvier 2021, restent inchangées, à savoir cession du lot n°3 d'une superficie de 3 840 m² dont 2 540 m² de surface utile, et cession du lot n°4 d'une superficie de 3 133 m² dont 2 130 m² de surface utile, au prix de 200 € HT/m² de terrain.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1 : Approuve la substitution au profit de la SCCV DE LA SOURCE en lieu et place de la société LX CAPITAL, pour la cession des lots 3 et 4 du PAE DES SOURCES, au prix de 200 € HT/m² de terrain. Par suite la SCCV DE LA SOURCE sera subrogée dans tous les droits et obligations résultant de la promesse de vente conclue le 10 novembre 2022, avec la société LX CAPITAL, en vertu de la délibération n° C21-04 du 20 janvier 2021.

L'arrêté de transfert au nom de la SCCV DE LA SOURCE du permis de construire délivré au nom de la société LX CAPITAL devra être notifié à Chambéry-Grand Lac économie dès réception.

Article 2 : Autorise la présidente ou son représentant à signer l'acte de vente et tous documents s'y rapportant.

Fait à Le Bourget-du-Lac,
Le 3 juillet 2024.



Marie-Pierre MONTORO-SADOUX
Présidente